

Enseignement supérieur :
Protocole sanitaire d'application du 26 octobre 2020 jusqu'au 19 novembre 2020

Activités d'apprentissage et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Les activités d'apprentissage et d'évaluation en présentiel <u>sont interdites</u> <ul style="list-style-type: none"> ○ Exceptions : Les laboratoires, les travaux pratiques et les cours artistiques <u>ne pouvant pas se tenir à distance</u> pourront se tenir en présentiel, moyennant le port du masque en tout temps, <u>et en ayant pour objectif de limiter au maximum le nombre d'étudiants présents de manière simultanée</u>
Bibliothèques, médiathèques et salles informatiques	<ul style="list-style-type: none"> • Port du masque obligatoire • Distance physique 1m50
Circulation	<ul style="list-style-type: none"> • En sens unique dans la mesure du possible et toujours fléché • Port du masque obligatoire
Stage	Prescrits du lieu de stage
Activités d'enseignement avec gestes pratiques (sports, arts, médecine...)	À adapter conformément aux règles d'application dans le secteur de l'activité
Mesures générales	<ul style="list-style-type: none"> • Hygiène des mains obligatoire • Port du masque obligatoire dans tout l'établissement excepté au moment de boire ou manger • Port de visièrè autorisé pour raisons médicales • Privilégier, si possible, des locaux et places fixes pour les étudiants
Aération	<ul style="list-style-type: none"> • Idéalement aération toutes les 1h30 • Maximum 3h d'activités d'apprentissage ou d'évaluation en continues dans le même local • Voir avec les conseillers en prévention pour les modalités d'aération
Nettoyage et désinfection	<ul style="list-style-type: none"> • Nettoyage minimum une fois par jour • En cas de changement de groupe classe ou en cas de changement d'utilisateur au sein d'un même groupe, nécessité de désinfecter le matériel et les surfaces utilisées (bancs, matériel, machine, instruments) par l'usager qui cesse de les utiliser. S'ils le souhaitent, les usagers seront autorisés à désinfecter le matériel et les surfaces avant qu'ils commencent à les utiliser • Laisser autant que possible les portes ouvertes (classes,...) afin de réduire l'utilisation des poignées
Distributeurs	Non disponibles

Mobilité IN/OUT et Présence de tiers externes sur les campus (chercheurs étrangers, experts, ...)	Respect des prescrits du SPF Affaires étrangères
Activités estudiantines (folklore, baptêmes, soirées, ...)	Interdites
Déplacements des étudiants	Les étudiants réduisent au maximum leurs déplacements notamment entre leur kot et leur domicile

Exceptions générales au port du masque obligatoire :

- Lorsque le port d'un masque ou de toute autre alternative en tissu n'est pas possible pour des raisons médicales, il convient d'utiliser un écran facial ;
- Les personnes qui, en raison d'une situation de handicap attestée au moyen d'un certificat médical, sont dans l'impossibilité de porter un masque, une alternative en tissu ou un écran facial, sont dispensées de porter un masque ou une alternative au masque;

Remarques :

- Les règles de ce protocole doivent être interprétées de manière à assurer au mieux la sécurité sanitaire de tous ;
- Ces mesures peuvent être sujettes à adaptation en fonction des décisions futures du comité de concertation.